

effectivement et utilement avec dignité. S'il a pu, soit lui-même ou par l'intermédiaire de ses délégués, expédier les travaux de la Chambre du 8 janvier au 29 juin, ne doit-on pas en conclure qu'il aurait bien pu se maintenir pendant les quelques jours qui restaient de la session afin de la terminer convenablement dans l'intérêt du public? Personne ne croira cela. Tout le monde sait fort bien la raison pour laquelle, lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait obtenir une dissolution, il a offert sa démission à Son Excellence; c'est qu'il n'osait pas affronter le vote de la Chambre sur l'enquête des Douanes. Mais il n'a pu empêcher ce qu'il voulait éviter. Il a remis sa démission mais cela ne lui a servi à rien. Le vote a été pris. Je prétends que le devoir du très honorable député, après s'être vu refuser la dissolution, était, non pas de démissionner, mais de revenir terminer les travaux de la Chambre, après quoi les députés auraient pu rentrer dans leurs foyers. Non pas que cela importât pour la peine, car ce qui importe avant tout c'est l'expédition des affaires publiques. Mais qu'a fait le très honorable député? Il a offert sa démission à Son Excellence, mais avec une réserve. Il lui a demandé de ne pas l'accepter définitivement. Les honorables députés savent-ils ce que cela veut dire? Cela signifie qu'il ne fût pas donné suite à sa démission sauf s'il y avait lieu de le faire. Voici ce à quoi il songeait en agissant ainsi: s'il arrivait quelque chose, si par hasard, après son avènement au pouvoir, M. Meighen était incapable de s'y maintenir, il pourrait alors revenir à Son Excellence et retirer la démission qu'il lui avait offerte sous condition. J'imagine que c'est à un principe de cette sorte qu'il devait songer, mais Son Excellence a refusé d'accepter la démission du très honorable député à cette condition. Aux yeux de Son Excellence, la démission ainsi offerte était définitive, ni plus ni moins. C'est ce qui ne laisse pas d'exaspérer quelque peu le très honorable député. C'est ce qui lui fait perdre de vue la dignité de son rang, et plus que cela, les égards qu'il doit au pays, aux destinées qu'il préside.

Lorsque le premier ministre actuel (M. Meighen) a demandé au chef de l'opposition, lorsqu'il se trouvait de l'autre côté, son concours s'il parvenait à constituer un cabinet, il refusa catégoriquement. Il ne voulait avoir rien à faire avec le nouveau gouvernement. Pour lui, ils devaient prendre les choses tel qu'elles se présentaient. Était-ce une attitude digne de sa position? A mes yeux, c'était se comporter en enfant grincheux.

Pour terminer, je ferai deux citations. Je citerai d'abord un passage de Todd,

1er volume, page 318. J'invite la Chambre à en prendre note et elle pourra ensuite décider si le principe posé ici a été fidèlement observé par le chef de l'opposition:

En temps normal, les ministres choisis par le souverain...

On se rappellera que le choix de ses ministres est une des prérogatives du souverain. ...ont droit, de la part du Parlement, sinon à une "confiance absolue", du moins à un "essai loyal".

Est-ce ce que mon très honorable chef, le premier ministre actuel, a obtenu cela? Il n'a rien obtenu de ce que, même avec le plus grand effort de l'imagination, on pourrait appeler un essai, encore moins un essai loyal. Je passe maintenant à la lecture d'un autre passage extrait du 2e volume de Todd, page 194:

A Queensland, le 20 juillet 1886, un nouveau ministère était constitué en vue de mettre à exécution un programme financier qui différait de celui au sujet duquel le cabinet précédent avait démissionné...

Dans ce cas là, il s'agissait d'un nouveau ministère formé pour mettre en vigueur une politique différente, mais tel n'est pas notre cas; nous essayons de compléter le programme élaboré par l'ancien gouvernement; nous voulons adopter les crédits qu'ils ont eux-mêmes préparés; nous voulons compléter le programme sessionnel tel qu'énoncé par l'ancien gouvernement.

...et comme il était jugé absolument nécessaire d'adopter certains crédits sans tarder, afin de mettre les affaires de la colonie en meilleure position...

Naturellement, vous allez dire que c'était une colonie, mais je discute ce que le Parlement a fait et non pas le représentant de la couronne.

...les nouveaux ministres se sont présentés à l'Assemblée législative comme simple conseillers exécutifs, sans fonctionnaire de département, avec l'entente qu'immédiatement après l'adoption de ces mesures urgentes, ils accepteraient leurs fonctions et se présenteraient pour être réélus.

Ils ne sont pas même allés aussi loin que le gouvernement actuel; ils se sont présentés simplement comme conseillers, demandant au Parlement de les mettre en mesure de finir les affaires et d'adopter les crédits, et ils ont été maintenus. Permettez que je lise le reste qui indique cela:

L'Assemblée donna son consentement à ce moyen, non sans remontrance de la part de l'opposition. Et après que les principaux furent adoptés, les ministres quittèrent leurs sièges, en acceptant leurs fonctions.

Nous demandons à ce Parlement de finir son travail sous la direction des présents ministres intérimaires sans portefeuille. Nous demandons qu'il soit permis à ce Gouvernement de finir le travail élaboré par l'ancien gouvernement. Nous ne demandons pas plus que ce qui est notre droit constitutionnel ab-